



## MEMO / NOTE DE SERVICE

---

To / Destinataire	Maire et membres du Conseil	
From / Expéditeur	Court Curry, Gestionnaire, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain  Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique	Contact : Linda Carkner Gestionnaire de programme, Direction des emprises,  Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Date	Le 1 <sup>er</sup> mai 2018	
Subject / Objet	<b>Motion – Ententes de vélo-partage – Réunion du Comité des transports du 2 mai 2018</b>	

---

La présente note de service vise à fournir une mise en contexte au sujet d'une motion, et de sa demande de suspension des règles de procédure, qui sera présentée au Comité des transports le 2 mai 2018. Le personnel demandera les pouvoirs délégués pour le gestionnaire, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain afin d'être autorisé à conclure des ententes pour la prestation de services de vélo-partage sur le territoire de la Ville en 2018.

Les services de vélo-partage, où un cycliste paie pour la location d'une bicyclette à partir d'une station située souvent sur l'emprise, ont été précédemment réglementés par l'entremise du *Règlement sur les empiètements* à titre d'empiètement temporaire.

En mars, l'entreprise de vélo-partage CycleHop a approché le personnel municipal en démontrant un intérêt à utiliser les terrains de la Ville – principalement les emprises – pour tenter un projet pilote d'un système de vélo-partage sans station. Depuis 2015, CycleHop, qui exerce ses activités sous le nom VeloGO à Ottawa, a eu des vélos en fonction sur le territoire de la Commission de la capitale nationale (CCN) et celui de la Ville de Gatineau, et a auparavant utilisé les terrains d'emprise de la Ville d'Ottawa.

CycleHop propose le déploiement d'environ 20 stations dans le secteur urbain intérieur, qui sera par nature sans station, délimitées soit par une structure physique, soit par de la peinture. Les cyclistes utiliseront leurs téléphones intelligents pour louer et dégager les vélos des stations et auront un incitatif financier à retourner le vélo à la station où il a été loué. Concernant les vélos abandonnés, CycleHop aura du personnel opérationnel pour retrouver les vélos laissés ailleurs et les retourner à leurs stations d'origine.

CycleHop a proposé une date de lancement en mai 2018, comprenant environ 300 à 500 vélos sur les terrains municipaux, ainsi que des vélos supplémentaires sur les terres fédérales et celles de Gatineau, et la possibilité d'agrandir le système cette année dépendra de son bien-fondé.

Le personnel municipal a observé la réglementation du vélo-partage à l'international afin de mieux comprendre le modèle d'affaires et la manière dont d'autres villes s'adaptent à une industrie en évolution. La conclusion préliminaire du personnel indique que les frais associés à la réglementation des stations de vélo-partage par l'entremise d'une surface d'empiètement temporaire sont très élevés pour le modèle d'affaires. Un examen complet du stationnement pour vélos et du vélo-partage, ainsi que de nouveaux outils de réglementation seront proposés en 2019 dans le cadre de l'examen de la Stratégie municipale de gestion du stationnement et du *Règlement sur les empiètements*.

Entretemps, la recommandation du personnel pour 2018 est que la Ville réglemente les entreprises de vélo-partage qui souhaitent utiliser les terrains municipaux et les emprises par l'entremise d'une entente, laquelle comprendrait les éléments suivants :

- Entente applicable uniquement en 2018
- Approbation pour tous les endroits en consultation avec le personnel de la Ville et le conseiller de quartier
- Frais de 250 \$ par station pour 2018 (fondés sur l'entente de la Ville avec Velocity pour la fourniture de supports à vélos sur emprise)
- Frais supplémentaires de 1 \$ par vélo, par mois
- Publicité autorisée uniquement sur les bicyclettes, non pas sur les stations conformément au *Règlement régissant les enseignes sur les routes de la Ville* (Règlement n° 2003-520)
- Dispositions concernant l'entretien, la responsabilité et le retrait de l'infrastructure

- Exigence de partage des données sur les déplacements en vélo sur une base confidentielle afin de fournir des renseignements sur les parcours de prédilection

La question a été présentée au Comité à titre de projet urgent puisque l'objectif de CycleHop est de déployer l'expansion de leur système sur les terrains de la Ville, après la conclusion d'une entente, en mai 2018.

Il y a lieu de noter que la Ville communiquera cette possibilité d'entente à toute autre société de vélo-partage qui approche la Ville en 2018 et offrira les mêmes composantes d'entente que celles mentionnées ci-dessus.

Un rapport sur la réussite du ou des projets pilotes fera partie de l'examen de la Stratégie municipale de gestion du stationnement et du *Règlement sur les empiètements* et formera le fondement de lignes directrices pour l'avenir des sociétés de vélo-partage.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à m'en faire part.

*Original signé par*

Court Curry

Gestionnaire, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain  
Planification, Infrastructure et Développement économique

c. c. Équipe de la haute direction  
Équipe de direction de la direction générale PIED